



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Intégration, dans les programmes scolaires, de l'incorporation de force

Question écrite n° 5724

Texte de la question

M. Emmanuel Fernandes attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'intégration, dans les programmes scolaires, du sujet de l'incorporation de force des Alsaciens et des Mosellans dans les armées ennemies ainsi que des Alsaciennes et des Mosellanes dans des structures nazies, durant la Seconde Guerre mondiale. Il souhaite connaître les modalités administratives permettant l'intégration de l'enseignement de ces crimes de guerre, commis par le troisième Reich à l'encontre de Françaises et de Français, dans les programmes scolaires d'histoire. M. le député rappelle qu'à la faveur de la cérémonie des 80 ans de la libération de Strasbourg, le Président de la République a évoqué l'histoire de l'incorporation de force en la qualifiant de crime de guerre. Il a affirmé que cette « tragédie doit être nommée, reconnue et enseignée, car elle est celle de notre Nation ». Ces paroles doivent être suivies d'actes, ainsi M. le député souhaite savoir précisément quels sont ces actes : de quelle manière le ministère de l'éducation nationale en est partie prenante et dans quelle temporalité. En d'autres termes, quelle est la date de rentrée scolaire cible du Gouvernement, à laquelle les programmes scolaires devront avoir été modifiés pour y intégrer l'enseignement de la tragédie de l'incorporation de force en Alsace-Moselle durant la seconde guerre mondiale ? Enfin, il souhaite savoir si la tragédie des Malgré-Elles sera également abordée dans cet ajout aux programmes scolaires d'histoire. Outre les 1300 00 Malgré-Nous, ces 15 000 femmes, Mosellanes et Alsaciennes, ne sauraient être, comme c'est bien trop souvent le cas, les oubliées de l'histoire. Il lui demande ce qu'elle compte faire à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Fernandes](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5724

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2378